

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



OBJECTIF CITOYEN

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA

Secrétariat général pour l'Administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS REGION SUD-OUEST

BSN Poitiers › Départements 16 / 17 / 79 / 86 › **05 49 00 24 69**

BSN Toulouse › Départements 09 / 12 / 31 / 46 / 81 / 82 › **05 62 57 38 68**

CSN Bordeaux › Départements 33 / 47 › **05 57 85 11 20**

CSN Limoges › Départements 19 / 23 / 24 / 87 › **05 55 12 69 71/72**

CSN Pau › Départements 40 / 64 / 65 / 32 › **05 59 40 46 71**